A4302

LES SOUSSIGNES :

- La société "**CARRE RESTAURATION**", société anonyme au capital de 152 400 Euros, dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (63000) – 51, rue Bonnabaud, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand, sous le numéro 378 724 629, représentée par Monsieur Olivier CARRE, Président du Conseil d'Administration.

Ci-après dénommée : **LE CEDANT**. **D'UNE PART**.

ET :

- Monsieur **Joseph GARABEDIAN**, époux commun en biens de Madame Jeannine BOURNE, demeurant à SAINT-POURCAIN-sur-SIOULE (03500) – 8, place Champ de Foire, né à VIENNE (38), le 21 janvier 1936.

Ci-après dénommé : **LE CESSIONNAIRE**. **D'AUTRE PART**.

Ont procédé, ainsi qu'il suit, à une cession de parts sociales.

CESSION DE PARTS

LE CEDANT CEDE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au **CESSIONNAIRE**, qui accepte, **1 part sociale** de 10 Euros, portant le numéro 1, de la S.A.R.L. "ABORD", au capital de 40 000 Euros, divisé en 4 000 parts de 10 Euros, dont le siège est AULNAT (63510) – Aéroport de CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE, inscrite au RCS de CLERMONT-FERRAND, sous le numéro 429 797 319.

LE CESSIONNAIRE sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, aura, seul, droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts, et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

P R I X

La présente cession de parts est consentie et acceptée moyennant le prix de **DIX EUROS (10 E** ou **65,60 F**).

Lequel prix a été payé comptant, à l'instant même, par **LE CESSIONNAIRE, au CEDANT** qui le reconnaît et en consent quittance.

SIGNIFICATION A LA SOCIETE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société par dépôt dudit original au siège social.

F R A I S

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par **LE CESSIONNAIRE** qui s'y oblige.

FAIT A AULNAT, Le 2 juillet 2001
EN SIX ORIGINAUX.

SOCIETE CARRE RESTAURATION
Représenté par Monsieur Olivier CARRE

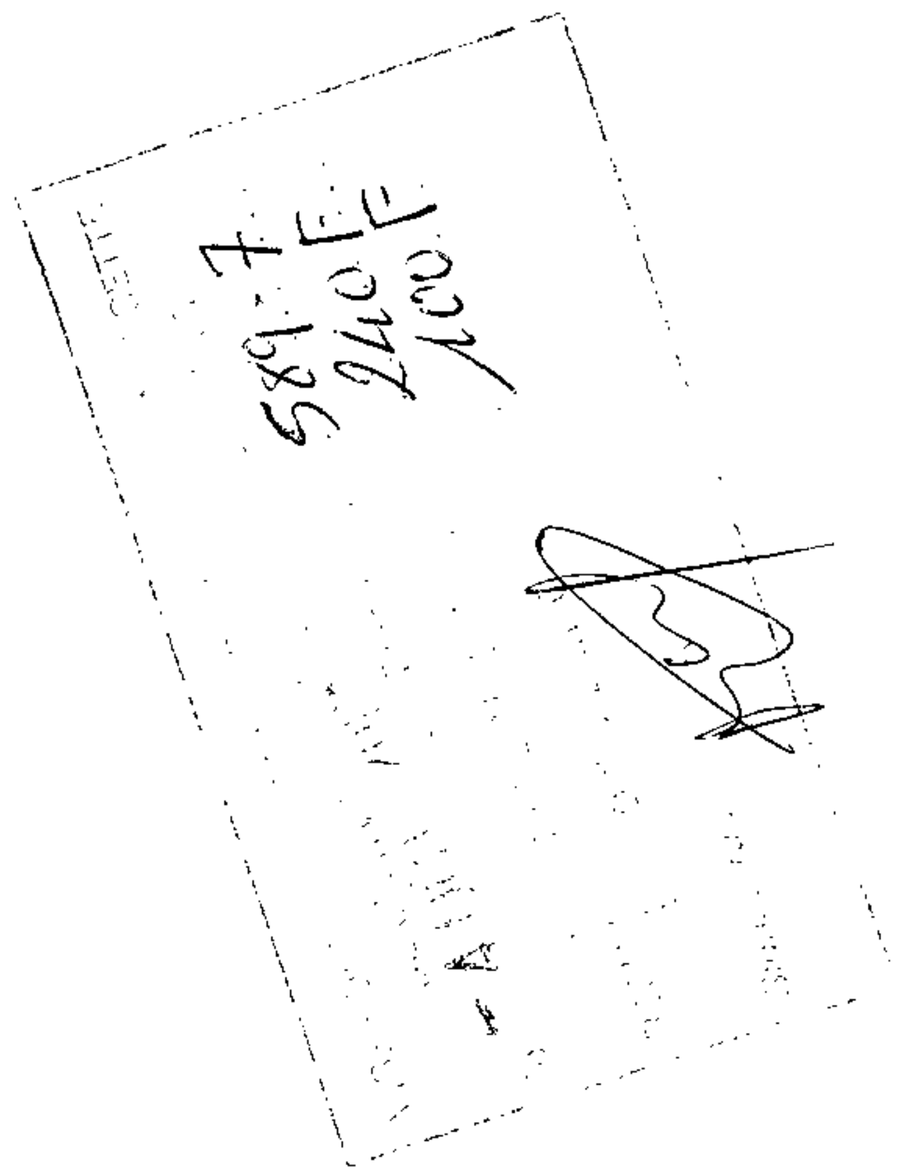
Bon pour cession d'un mille parts sociales

Monsieur Joseph GARABEDIAN

Bon pour l'achat d'une (1) part sociale

Madame Jeannine GARABEDIAN

Bon pour accord
Mme Garabedian


587.7
240 F
100